



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : Club Equestre des FAR Oujda

Date : 12 au 14 JUILLET 2024

Lieu : Parc LALLA AICHA, Oujda

CSO 2*

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien-être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Fait, le 07 JUN 2024

Le Colonel

Sidi Mohammed EL KADIMRI

Président du Club Equestre des FAR Oujda



III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : Club Equestre des Forces Armées Royales d'Oujda
Lieu : Club Equestre des Forces Armées Royales d'Oujda
Téléphone : 0536684057 Fax : 0536682714

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : Le Colonel Sidi Mohammed EL KADMIRI
Secrétariat du concours : Capitaine Nabil LAHLOU
Adjt Mohamed SEKHSOUKH

3- Directeur de l'événement

Nom : Cne Oussama EL MAHDADUI
Téléphone : 0661397190

4- Responsable COVID-19

Nom : Lt Mehdi ZORKANI
Téléphone : 0671013379

5- Médecin de service

Nom : Méd- Colonel AARAB Mourad
Téléphone : 0661726251

6- Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Vét-Cdt Aziz KARJOUH
Téléphone : 0666875511

7- Vétérinaire de permanence

Nom : Vét-Cdt Aziz KARJOUH
Téléphone : 0666875511

8- Maréchal ferrant

Nom : Adjt Hicham EL OUARDI
Téléphone : 0682390633

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Engagements

Tarif : 600 dh

2- Carrière de Concours

Dimension : 75m / 60 m
Type de sol : Sable

3- Carrière de détente

Dimension : 50m / 30 m
Type de sol : Sable



N° :preuve	Date	Heure	Catégorie	Barème
1	12/07/2024	08H00	BARBE ET ARABE BARBE	BAREME A SANS CHRONO - ARTICLE 238.1.1 /FRMSE
2	"		1.10 m - 1.15 m Senior Amateur	BAREME A SANS CHRONO - ARTICLE 238.2.1 /FRMSE
3	"		1.10 m - 1.15 m	SPECIALE EN DEUX PHASES - ARTICLE 274.2.5/ FRMSE
4	"		1.20 m - 1.25 m	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 /FRMSE
5	"		1.30 m - 1.35 m	SPECIALE EN DEUX PHASES - ARTICLE 274.2.5 /FRMSE
6	13/07/2024	08H00	BARBE ET ARABE BARBE	BAREME A SANS CHRONO - ARTICLE 238.1.1 /FRMSE
7	"		1.10 m - 1.15 m Senior Amateur	SPECIALE EN DEUX PHASES - ARTICLE 274.2.5/ FRMSE
8	"		1.10 m - 1.15 m	BAREME A CHRONO - ARTICLE 238.2.1/ FRMSE
9	"		U 13	BAREME A CHRONO - ARTICLE 238.2.1/ FRMSE
10	"		1.20 m - 1.25 m	SPECIALE EN DEUX PHASES - ARTICLE 274.2.5 /FRMSE
11	"		U 18	SPECIALE EN DEUX PHASES - ARTICLE 274.2.5 /FRMSE
12	"		1.30 m - 1.35 m	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 /FRMSE
13	"		U 21	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1/ FRMSE
14	14/07/2024	08H00	BARBE ET ARABE BARBE QUALIFICATIVE	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.1.1 / FRMSE
15	"		1.10 m - 1.15 m Senior Amateur	BAREME A AU CHRONO- ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
16	"		1.10 m - 1.15 m	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
17	"		U 13	BAREME A SANS CHRONO - ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
18	"		1.20 m - 1.25 m	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
19	"		U 18	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
20	"		U 21	BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.1 / FRMSE
21	"		1.30 m - 1.35 m	OPEN GRAND PRIX BAREME A AU CHRONO - ARTICLE 238.2.2/ FRMSE

